Plan Local d'Urbanisme



Villeneuve-Tolosane

Modification 6

approuvée par délibération du 06/04/2023

4 – Pièces réglementaires

4.4 – Liste des servitudes au titre du L.151-41 du Code de l'urbanisme

Villeneuve-Tolosane

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

S O M M A I R E

SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 1° DU CODE DE L'URBANISME (COMMUNE).....5

SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 4° DU CODE DE L'URBANISME (TM).....5

SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 1° DU CODE DE L'URBANISME (commune)

N°	Désignation	Superficie	Référence cadastrales	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
1	Liaison piétons-cycles	851 m²	AZ30 AZ31 AZ32 AZ33 AZ34 AZ35	Commune

SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 4° DU CODE DE L'URBANISME (TM)

N°	Désignation du programme	Superficie	Référence cadastrales	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
1 - Parpan	Réalisation d'un minimum de 60 logements ou 4000 m² de surface de plancher sur l'ensemble de l'emplacement réservé, dont 40% minimum de la surface de plancher sera affectée à du locatif aidé, et 10% minimum à de l'accession sociale.	13 310 m²	AO 200 AO202 AO236 AO63 AO61 et domaine public non cadastré	T.M.
3 - Densus	Réalisation d'un minimum de 75 logements ou 5000 m² de surface de plancher sur l'ensemble de l'emplacement réservé, dont 40% minimum de la surface de plancher sera affectée à du locatif aidé, et 10% à de l'accession sociale.	12 050 m²	AD 26	T.M.
4 - Las Fonses II	Réalisation d'un minimum de 45 logements ou 3000m² de surface de plancher sur l'ensemble de l'emplacement réservé, dont 40% minimum de la surface de plancher sera affectée à du locatif aidé, et 10% à de l'accession sociale.	10 130 m²	AR3 AR167 AR166 AR22 et domaine public non cadastré	T.M.